

CONSEIL
NATIONAL
DES PRODUITS
AGRICOLES



REVUE ANNUELLE **2000**

Canada



MISSION :

Veiller à ce que le régime national de commercialisation méthodique préserve l'équilibre entre les intérêts de tous les intervenants, depuis les producteurs jusqu'aux consommateurs.

MANDAT :

Conseiller le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire sur toute question concernant les offices établis en application de la Loi, tout en préservant et stimulant l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole.

Contrôler les activités des offices de commercialisation pour veiller à ce qu'ils accomplissent les objectifs énoncés dans la Loi.

Travailler avec les offices à promouvoir une commercialisation plus efficace des produits agricoles sur le marché interprovincial et le marché d'exportation.

Travailler avec les offices de promotion et de recherche pour faire de la recherche sur la production primaire et pour promouvoir les produits agricoles réglementés.

Pour plus de précisions concernant la place du Conseil dans le portefeuille et les lois qui le régissent, veuillez consulter le site web du Conseil www.nfpc-cnpa-gc.ca ou composer le (613) 995-6752.

LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Lyle Vanclief, C.P., député
Ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire
Ottawa (Ontario)

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'exercice qui vient de prendre fin a été rempli d'événements excitants et a donné de nombreuses occasions de continuer à faire ce qu'un organisme du gouvernement fédéral doit toujours accomplir et ce que nous croyons accomplir de notre mieux — la prestation de services aux Canadiens et d'une valeur ajoutée aux industries avec lesquelles nous travaillons.

Nous nous sommes engagés à élaborer une vision stratégique favorisant le progrès. Nous avons atteint ce but. La Vision stratégique 2000-2003 jalonne la voie que nous suivrons au cours des prochaines années.

Nous avons incité les industries de la volaille et des oeufs à trouver par elles-mêmes des solutions aux problèmes qui les perturbent depuis longtemps. Elles ont atteint ce but. Nous avons assumé un rôle d'appui pour les aider, prenant néanmoins les dures décisions qui les ont gardées sur la bonne voie.

En 2000, nous avons repoussé nos horizons par des audiences publiques sur le bien-fondé de la création du tout premier office canadien de promotion et de recherche, celui des bovins de boucherie. À la fin de l'année, nous vous recommandions de créer cet office.

Voici donc notre Revue annuelle pour l'an 2000, dans laquelle nous récapitulons les événements cruciaux pour nous et pour ceux avec lesquels nous avons travaillé.

Je vous prie, Monsieur le ministre, d'agréer mes salutations distinguées.

La présidente,



Cynthia Currie

Édifice Canada, 10e étage,
344, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1R 7Y3
Téléphone : (613) 995-6752
Télécopieur : (613) 995-2097
Site web : <http://www.nfpc-cnpa.gc.ca>
Courrier électronique : nfpcweb@em.agr.ca

© Ministre des Travaux publics et des
Services gouvernementaux Canada, 2001

Numéro de catalogue A99-2/2000
ISBN 0-662-65524-9



Conseil national des
produits agricoles

National Farm Products
Council

Canada

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE.....	3
LES MEMBRES DU CONSEIL	7
REVUE DES ACTIVITÉS DES RÉGIMES DE COMMERCIALISATION MÉTHODIQUE	
Collaboration avec l'industrie.....	10
Progrès vers le renouvellement des Accords fédéraux-provinciaux	11
Dindon	12
Oeufs	13
Poulet	14
Oeufs d'incubation de poulets à chair.....	15
Autres parties de l'industrie.....	17
Collaboration avec les provinces et territoires.....	18
Règlement d'une plainte déposée pour les oeufs.....	19
PROMOTION DE LA VIGUEUR DES INDUSTRIES	
Recommandation d'un nouvel office proposé pour les bovins	22
Développements sur la scène internationale	24
Pilotage des groupes responsables de denrées utilisant la LCPA	26
AMÉLIORATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL	
Vision et planification	28
Intégration de nos efforts à ceux de nos partenaires fédéraux.....	29
Explication de notre rôle.....	31
Fonctionnement plus efficace	33
GLOSSAIRE D'ACRONYMES.....	34

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



L'an 2000 a été marqué par un niveau élevé d'activités dans toutes les fonctions que remplit le Conseil national des produits agricoles.

Ces activités ont résulté en une considérable tâche de travail pour les membres et le personnel du Conseil, pour les offices canadiens de la volaille et des oeufs, avec lesquels nous travaillons depuis longtemps, et pour l'industrie des bovins, un nouveau partenaire du CNPA.

RÔLE DU CNPA :

Revue des activités prescrites par la Loi

En plus du mandat que lui prescrit la *Loi sur les offices des produits agricoles*, le CNPA administre la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*.

La Loi sur les offices des produits agricoles énonce les pouvoirs que peut se faire octroyer un secteur agricole en vue de créer un office canadien de commercialisation méthodique ou un office canadien de promotion et de recherche.

En outre, cette loi confie au CNPA la supervision de ces offices et de leur fonctionnement.

En 2000, le CNPA a assumé un rôle très actif pour améliorer l'efficacité et l'efficience des quatre régimes de commercialisation méthodique dans les industries de la volaille et des oeufs. Vous pourrez constater plus loin dans la présente revue comment nous avons collaboré avec ces industries, les offices canadiens qui les régissent et les autres intervenants de ces régimes, comme les gouvernements provinciaux et territoriaux, les transformateurs et les utilisateurs en aval. Vous verrez aussi quelles questions particulières nous avons dû résoudre en 2000, par exemple la tenue d'une audience pour entendre la plainte sur les oeufs et les efforts consentis aux fins de renouvellement des accords fédéraux-provinciaux régissant les quatre offices canadiens de commercialisation.

En 2000, nous avons reçu avec enthousiasme une proposition visant à créer le tout premier office canadien de recherche et de promotion, ce nouveau type d'office étant maintenant permis par la Loi. La proposition était déposée par l'industrie des bovins et pilotée par l'Association canadienne des éleveurs de bovins (ACEB) qui a vu à préparer, présenter et guider le dossier tout au long des processus d'évaluation et d'approbation. Plus loin, le présent document explique quel travail d'enquête a effectué le CNPA concernant le bien-fondé



de la création de cet office, y compris la tenue d'audiences publiques et la préparation d'un rapport et de recommandations au ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire.

La Loi sur les offices des produits agricoles permet au gouvernement fédéral d'octroyer à un groupe responsable d'une denrée l'autorité d'exercer hors des frontières provinciales ou nationales les mêmes pouvoirs de commercialisation que ce groupe est autorisé par un gouvernement provincial à exercer pour ce produit *au sein* de la province.

La présente Revue annuelle décrit le travail accompli par le CNPA de concert avec de nombreux groupes responsables de denrées dans les diverses régions du Canada. Elle décrit comment nous nous sommes appliqués à simplifier le processus et à améliorer la façon dont nous guidons les groupes responsables de produits agricoles tout au long de ce processus.

RÔLE DU CNPA :

Renforcement des industries

Pour accomplir son mandat de veiller au bon fonctionnement des industries conformément aux outils législatifs et aux pouvoirs délégués, le CNPA a assumé le rôle de promouvoir la vigueur des industries avec lesquelles il travaille.

La présente Revue décrit ce que nous avons fait pour centrer l'attention sur les meilleures pratiques, comme les utiles calculs du coût de production, afin de sensibiliser davantage aux tendances mondiales et de susciter un plus grand intérêt envers les possibilités d'exportation.

En 2000, le CNPA a fait le suivi de la Mission de sensibilisation à l'exportation de viande de volaille en Asie, qui a eu lieu à l'automne 1999. La présente Revue décrit le Groupe de travail sur l'exportation de viande de volaille, constitué à l'instigation du CNPA, le travail conjoint effectué avec les autres organismes membres d'Équipe Canada inc., les plans visant à accroître les activités et les missions d'exportation en 2001, les séances d'information destinées aux industries de la volaille et des oeufs concernant les incidences des négociations et décisions de l'OMC, et la façon dont le CNPA a veillé à rester au courant des plus récents développements internationaux par la participation à des conférences internationales.

RÔLE DU CNPA :

Une meilleure façon de remplir notre rôle

Le contexte dans lequel fonctionnent les quatre régimes nationaux a considérablement changé. Au cours des dernières années, les offices ont délaissé la conventionnelle « gestion de l'offre » pratiquée dans le contexte

de l'ancien régime international du GATT pour adopter la « commercialisation méthodique » plus conforme au contexte international de libre-échange et au régime de l'OMC.

De nombreux changements se sont produits dans les quatre régimes nationaux et les offices qui les régissent. Au cours des dernières années, ils ont délaissé leur étroite concentration sur le mode de production au sein du Canada et ont axé davantage leur approche sur les besoins du marché des consommateurs et des autres utilisateurs, tant au pays qu'à l'étranger.

Parallèlement, le CNPA a beaucoup évolué. Nous pouvons compter sur de nouveaux membres du Conseil, entreprenons de nouvelles initiatives, réalisons de nouveaux projets, travaillons avec de nouveaux partenaires de l'industrie et utilisons de nouveaux outils législatifs. Ces dernières années, nous nous sommes détachés d'une fonction axée sur la seule supervision afin de jouer un rôle plus proactif et prospectif.

La présente Revue décrit les façons dont nous avons amélioré en l'an 2000 notre capacité d'assumer ce rôle proactif et prospectif.

Elle décrit notre longue et profonde réflexion, qui a débouché sur l'énoncé de notre Vision stratégique pour 2000-2003. Ce document a été créé de concert avec nos principaux partenaires du secteur et des industries et a reçu une large diffusion.

Lors du processus menant à la Vision stratégique, nous avons examiné soigneusement comment nous pourrions améliorer notre travail actuel. Comment rationaliser les procédures qu'utilisent les industries de la volaille et des oeufs pour nous présenter les documents à examiner? Comment rationaliser les processus qu'utilisent les secteurs agricoles pour nous présenter les documents à traiter dans le cadre de la LCPA? Comment mieux coordonner avec nos partenaires des gouvernements fédéral et provinciaux la prestation des services que nous rendons aux industries agricoles? Comment faire accepter plus efficacement aux industries les outils et les approches qui peuvent leur être utiles? Comment mieux expliquer la façon dont fonctionnent ces outils et le rôle du CNPA au moyen de nos activités de diffusion, de notre site web et des exposés que nous présentons?

RÔLE DU CNPA :

Fierté de procurer une valeur

Les neuf membres du Conseil national des produits agricoles apportent une large gamme d'antécédents et représentent les diverses régions du pays. Nous disposons d'un vaste éventail de compétences et d'une importante capacité de réflexion pour les décisions que nous prenons, tout en continuant à apprendre dans toute la mesure du possible, de sorte que nos décisions soient fondées sur la réalité. Nous nous rencontrons sur une base régulière — treize



fois en 2000 — et nous ne sommes pas confinés à la salle de conférence. Parmi ces treize réunions, sept ont été tenues par téléconférence. À l'occasion de leur réunion de septembre, les membres du Conseil ont visité des bureaux et/ou installations : Vanderpol Eggs, à Abbotsford; le Centre de recherche agricole du Pacifique, à Agassiz; le surtransformateur de poulet Hampton House, à Langley (un important fournisseur pour les chaînes d'alimentation); et les membres et le personnel de la Commission de commercialisation de la C.-B. (BC Marketing Board; l'homologue provincial du CNPA).

Tout au long de l'année, nous nous sommes appliqués à jouer un rôle vraiment utile : utile aux régimes de commercialisation méthodique; utile aux industries avec lesquelles nous travaillons; utile aux autres intervenants du gouvernement à titre de solide partenaire pour des politiques et des projets conjoints; utile au ministre qui peut bénéficier de nos compétences et de nos conseils...

... et, tout aussi important, utile à l'économie canadienne et aux Canadiens.

Je crois que le Conseil national des produits agricoles a réussi à apporter une grande valeur, une grande utilité pour l'immédiat et pour les années à venir à toutes les industries de produits agricoles avec lesquelles il a travaillé en l'an 2000.

LES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres sont nommés par décret, (c'est-à-dire recommandés par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et nommés par le premier ministre). Les membres sont choisis de sorte que, collectivement, ils apportent les connaissances et les perspectives globales du secteur de la volaille et des oeufs, tant pour les divers segments de l'industrie agroalimentaire que pour les diverses régions du pays.



Cynthia Currie, présidente

Mandat : mars 1997 – mai 2002

Cynthia Currie est née à Georgetown, en Guyane. Avant sa nomination au poste de présidente du Conseil, elle était directrice générale de l'Office canadien de commercialisation du poulet (maintenant appelé Producteurs de poulet du Canada). Elle a également été membre du Conseil canadien de commercialisation agroalimentaire et du Groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur – produits agroalimentaires et boissons.



Ron O'Connor, vice-président

Mandat : janvier 1998 – janvier 2004

Ron O'Connor est originaire de Shelburne (Ontario). Il est le propriétaire exploitant de Irm-Ron Farms Ltd. Il est un ancien membre du Conseil d'administration des Producteurs de poulets de l'Ontario, dont il a été le président en 1996-1997.



Lorraine Arnett, membre

Mandat : octobre 1999 – octobre 2001

Lorraine Arnett vient de Durham (Ontario). Avec ses partenaires familiaux, elle possède et exploite une petite ferme de polyculture comprenant un poulailler de poulet à griller d'une superficie de 10 000 pieds carrés. Elle est contrôleure de la Bert Fisher Farms Ltd., de Fisher Feeds Ltd. et de sociétés affiliées à Listowel (Ontario).



Anne Chong Hill, membre

Mandat : juin 1998 – juin 2001

Anne Chong Hill est présidente de la Global Commerce Development Inc., une société dont les actions sont cotées en bourse et qui chapeaute les filiales alimentaires Global Gourmet Foods Inc. en Colombie-Britannique et Premier Meats International Inc. en Alberta. En plus de promouvoir avec dynamisme l'industrie agroalimentaire canadienne et ses exportations, Mme Hill est membre du Conseil canadien de commercialisation agroalimentaire.



Raymond Cloutier, membre

Mandat : juin 1998 – juin 2001

Originaire de Ste-Foy (Québec), Raymond Cloutier a été pendant de nombreuses années directeur de la politique commerciale au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. En 1997, il a été décoré à titre de *Commandeur de l'Ordre du mérite agricole*, avec mention *Très grand mérite spécial*.



David Coburn, membre

Mandat : janvier 1998 – janvier 2001

David Coburn est originaire et résident de Keswick (Nouveau-Brunswick). Il est directeur de W.B. Coburn & Sons, une exploitation agricole familiale qui en est à sa sixième génération. Ancien président de la Fédération de l'agriculture du Nouveau-Brunswick, il a été lauréat du prix «*Outstanding Young Farmers of Atlantic Canada* » en 1995 et a été nommé agrégé honoraire du Nova Scotia Agricultural College en 1999.



John A. (Sandy) McCurrach, membre

Mandat : juin 1998 – juin 2001

Sandy McCurrach, de Kamloops (Colombie-Britannique), est propriétaire et président de Purity Feed Co. Ltd., et propriétaire et directeur de Jamieson Creek Ranch. C'est un ancien producteur de dindon et un ancien membre exécutif de diverses organisations du secteur agroalimentaire.



Paul Ouellette, membre

Mandat : janvier 1997 – janvier 2001

Originaire de Marieville (Québec), Paul Ouellette a été fondateur et associé de plusieurs entreprises de distribution de la volaille. Il est ancien président du Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles, ainsi que de l'Association des abattoirs avicoles du Québec dont il a longtemps siégé au conseil d'administration.



Michel Veillette, membre

Mandat : janvier 1997 – janvier 2003

Né à St-Maurice (Québec), Michel Veillette est président du Conseil de l'industrie laitière du Québec et aussi directeur national de la Crèmerie des Trois-Rivières limitée. Il a été député fédéral de mai 1979 à septembre 1984 et a occupé le poste de secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales.

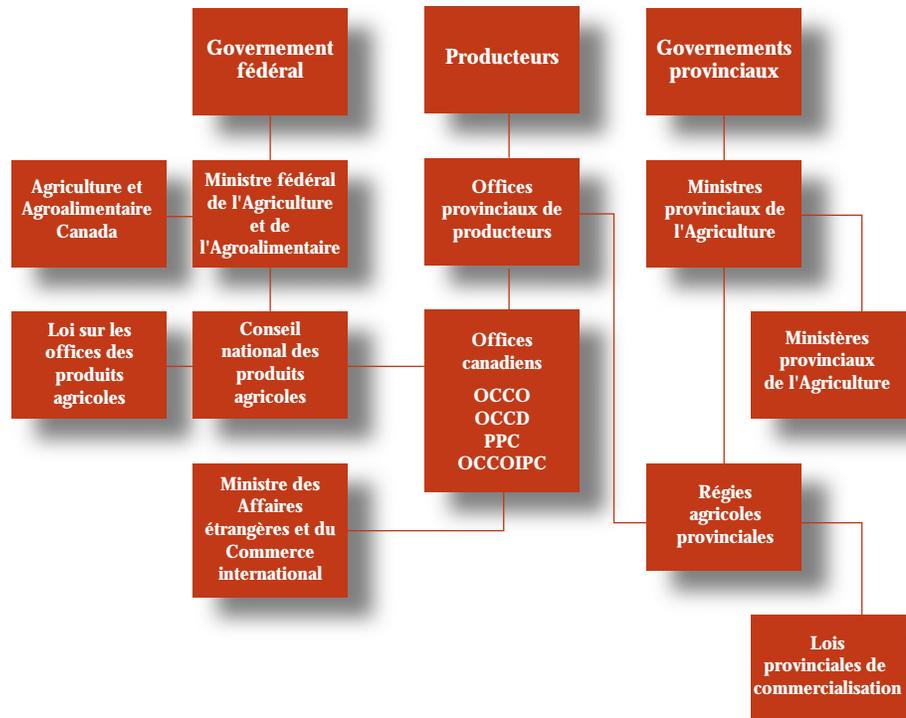


Revue des
activités des
régimes de
commercialisation
méthodique

COLLABORATION AVEC L'INDUSTRIE

Le CNPA examine le fonctionnement des offices canadiens de commercialisation méthodique établis pour le dindon, les oeufs, le poulet et les oeufs d'incubation de poulet à chair.

Voici un diagramme du système :



Alors, comment le CNPA accomplit-il ses fonctions?

Essentiellement, le CNPA examine les règlements sur le contingentement et les ordonnances sur les redevances à payer de chaque office canadien et décide d'autoriser ou non l'office à les mettre en oeuvre dans le régime. Ces textes réglementaires constituent le fondement juridique sur lequel repose le fonctionnement des régimes nationaux.

En 2000, le CNPA a évalué de nombreux règlements et ordonnances proposés par les quatre offices, et en a approuvé 26. À l'occasion, le CNPA a renvoyé le texte proposé à l'office concerné afin qu'il le modifie ou y apporte des précisions supplémentaires.

2000 : Règlements et ordonnances

	Contingent	Redevances	Autre
PPC	6	3	X
OCCCO	2	3	X
OCCD	3	2	X
OCCOIPC	4	2	1

Un autre volet du travail du CNPA relativement aux quatre offices est de déterminer quelles modifications il faut apporter à leurs Accords fédéraux-Provinciaux, proclamation et plan de commercialisation respectifs. En 2000, le CNPA a abondamment encouragé et conseillé les offices dans la poursuite du travail de renouvellement de leur AFP.

Au-delà de ses fonctions de nature juridique, le CNPA a aussi contribué à renforcer les quatre industries, tant dans l'immédiat que dans un futur plus lointain. Ce point est expliqué plus précisément à la section *Promotion de la vigueur des industries*.

Progrès vers le renouvellement des Accords fédéraux-provinciaux

Entre autres, les quatre offices de commercialisation méthodique ont travaillé au renouvellement de leur accord fédéral-provincial respectif. Avec le plan de commercialisation qui lui est annexé et l'entente opérationnelle, l'AFP renouvelé constitue le document qui rassemble les diverses parties du régime national de commercialisation méthodique et le fondement de ses activités.

Les régimes, les industries et les marchés des quatre produits agricoles ont considérablement changé au cours des dernières années. Il est donc normal que leur AFP respectif évolue en conséquence. En 1998, les ministres de l'agriculture ont confié aux quatre industries le mandat de renouveler leur AFP.

Chaque AFP doit être entériné par 19 signataires ou plus : les ministres, les régies agricoles provinciales et, selon le cas, les offices provinciaux ou territoriaux de commercialisation.

De graves différends dans l'industrie du poulet ont entravé les progrès vers la signature d'un accord renouvelé. Malgré cela, à la fin de 2000, l'AFP du poulet était le plus avancé des quatre. Les Producteurs de poulet du Canada ont élaboré leur ébauche, avec un solide appui du CNPA qui les a conseillés en matière de présentation, leur a fourni de la rétroaction de nature juridique et autre, et a veillé à informer des progrès les régies agricoles provinciales et les gouvernements provinciaux.

À la fin de 2000, l'industrie des oeufs avait réglé certains de ses graves différends et pouvait donc consacrer son attention au renouvellement de son AFP en 2001.

Les industries du dindon et des oeufs d'incubation de poulet à chair ont entamé le travail préliminaire de renouvellement de leur AFP en 2000, tenant



des réunions de leur Groupe de travail en mars. Le Groupe de travail de l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair s'est réuni le 23 mars, et un représentant du CNPA a assisté à la réunion. La présidente du CNPA, Cynthia Currie, et un autre représentant de l'ANRA ont assisté à la réunion de l'Office canadien de commercialisation du dindon le 31 mars.

Tout au long de 2000, ces deux offices ont suivi de près le processus de renouvellement de l'AFP du poulet, qui leur a servi de modèle. À la fin de 2000, comme le renouvellement de l'AFP du poulet arrivait à ses dernières étapes, l'OCCD et l'OCCOIPC ont déclaré qu'eux aussi procéderaient au renouvellement de leur propre AFP en 2001.

Dindon

L'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) a été créé en 1973 pour gérer l'offre de dindon au Canada. Son Conseil d'administration comprend huit membres provinciaux représentant les producteurs, deux membres représentant les transformateurs de premier cycle et un membre représentant les transformateurs de deuxième cycle (ou surtransformateurs).

Le travail qu'effectue le Conseil relativement aux quatre offices canadiens de commercialisation méthodique est fondamentalement d'examiner leurs règlements sur le contingentement et leurs ordonnances sur les redevances à payer.

En 2000, les membres du Conseil ont évalué et approuvé trois règlements sur le contingentement et deux ordonnances sur les redevances à payer reliés au régime de dindon.

Outre l'approbation des règlements et ordonnances, les membres et le personnel du Conseil entretiennent des contacts sur une base régulière avec l'OCCD tout au long de l'année.

Nos représentants ont assisté aux réunions de l'OCCD de mars, juin, septembre et novembre, au cours desquelles ils ont donné des mises à jour concernant les activités du CNPA. Durant ces réunions, nous avons entendu les plus récents développements concernant les projets de l'OCCD, par exemple la réalisation de l'étude comparative et les résultats de la campagne de commercialisation *Les mardis dindon* qu'ont parrainée les producteurs et les transformateurs.

Le CNPA a été spécialement intéressé par la différence qu'a apportée la nouvelle méthode de répartition du contingent de l'OCCD et qui vise à satisfaire avec une plus grande souplesse les besoins des deux types de marché de la viande de dindon au Canada.

Pour sa part, l'OCCD a assisté aux réunions du Conseil en juin et en décembre. En décembre, l'OCCD a passé en revue ses activités et les questions marquantes en 2000, a présenté aux membres du Conseil sa stratégie d'action et son budget pour 2001, et exposé les projets contemplés pour la nouvelle année.

À la fin de 2000, nous comptons commencer en étroite collaboration avec l'OCCD le travail de renouvellement de son Accord fédéral-provincial. Le Comité technique de l'OCCD, qui fait partie du Groupe de travail sur le

renouvellement de l'AFP, devait entamer l'ébauche dans la nouvelle année et nous nous apprêtions à travailler avec lui.

Oeufs

L'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO) gère l'offre d'oeufs au Canada depuis sa création en 1972. Son Conseil d'administration comprend les représentants des offices de commercialisation des dix provinces signataires et des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), trois représentants du Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles (CCTOV) et un représentant de l'Association des consommateurs du Canada.

L'industrie des oeufs a continué à éprouver des problèmes de répartition de son contingent en 2000, mais à la fin de l'année le CNPA était satisfait des progrès réalisés par l'industrie vers la résolution de ces problèmes, compte tenu des progrès supplémentaires attendus en 2001.

L'industrie nationale des oeufs ne pouvait pas s'entendre sur la répartition de son contingent. Ce problème durait depuis longtemps. Au début de 2000, le CNPA a convenu d'une prorogation spéciale du Règlement sur le contingentement de l'OCCO jusqu'à la fin de février 2000, conservant ainsi les mêmes niveaux qu'en 1999, afin de donner à l'OCCO plus de temps pour négocier une entente concernant la production de 2000.

La conclusion d'une entente a été ardue.

L'OCCO a demandé au CNPA d'approuver au préalable son Règlement en février et mars. Le Conseil ne s'est pas prononcé sur ce Règlement mais a plutôt demandé à l'OCCO des renseignements supplémentaires à l'appui.

Le 24 mars, les signataires de l'Accord fédéral-provincial des oeufs représentant le Manitoba et la Saskatchewan ont déposé une plainte officielle auprès du CNPA. Comme on le décrit plus loin dans la présente Revue, le CNPA a tenu des audiences, entendu l'argumentation des parties et rendu sa décision concernant la plainte. Le Conseil a approuvé le Règlement sur le contingentement de l'OCCO afin de préserver le fonctionnement du régime des oeufs et de donner à l'industrie l'occasion d'élaborer une méthode acceptable de répartition.

Le membre du Conseil et membre du Comité d'audience de la plainte sur les oeufs, Raymond Cloutier :

« Les producteurs d'oeufs ont prouvé une fois de plus que la recherche de solutions gagnant/gagnant est la voie assurée pour déboucher sur des ententes durables entre les provinces. »



Comme on le décrit plus loin dans la présente Revue, l'OCCO n'a épargné aucun effort pour trouver une solution qui serait acceptable à ses membres et pourrait servir de point de départ pour le travail de renouvellement de son AFP en 2001. Le CNPA a approuvé le Règlement sur le contingentement de l'OCCO pour 2001 vers la fin de l'an 2000, faisant toutefois remarquer que la solution devrait réellement être enchâssée dans un nouvel AFP négocié en 2001 et entériné par tous les signataires.

L'OCCO a aussi entrepris en 2000 la mise à jour de sa formule de coût de production (CDP). Le CNPA a encouragé le travail sur le CDP et a produit ses Lignes directrices sur le coût de production, qui sont destinées aux offices canadiens. En 2000, nous avons incité l'industrie des oeufs à élaborer une formule de CDP défendable. À la fin de 2000, le Conseil attendait les résultats de ce travail.

Poulet

L'office maintenant appelé Producteurs de poulet du Canada (PPC) a été créé en 1978 pour gérer l'offre de poulet au Canada. Son conseil d'administration formé de 14 membres compte des agriculteurs nommés chaque année par les offices provinciaux de commercialisation signataires de l'Accord fédéral-provincial (AFP) qui a servi à créer les PPC. Les administrateurs non agriculteurs (un pour l'industrie de la restauration, un pour l'industrie de la surtransformation, deux pour l'industrie de la transformation) sont nommés pour un mandat de deux ans par leur association nationale respective.

En l'an 2000, le CNPA a approuvé six règlements sur la commercialisation et trois ordonnances sur les redevances à payer pour le poulet.

Trois autres grands dossiers ont retenu l'attention du CNPA en 2000 :

- 1 le renouvellement de l'Accord fédéral-provincial (AFP) par l'industrie,
- 2 le retrait de l'Alberta, qui a cessé d'être signataire de l'AFP du poulet à compter du 31 décembre 2000, et les discussions connexes tenues entre d'une part les Producteurs de poulet du Canada et d'autre part l'Alberta et la C.-B.,
- 3 les importations de poulet, l'approvisionnement intérieur et la politique gouvernementale concernant les contrôles à l'importation.

À la fin de 2000, le renouvellement de l'AFP du poulet était plus avancé que pour les oeufs, le dindon ou les oeufs d'incubation de poulets à chair. Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont convenu de signer l'ébauche d'un nouvel AFP et ont ensuite demandé l'approbation du conseiller juridique fédéral ainsi que des signataires provinciaux. Les PPC s'attendaient à obtenir l'aval de toutes les parties concernées au premier semestre de 2001.

Tout au long de l'an 2000, le CNPA a travaillé intensivement avec les Producteurs de poulet du Canada à l'ébauche de son Accord fédéral-provincial (AFP) par la prestation de connaissances spécialisées, d'appui

en matière de rédaction et de conseils juridiques. Le CNPA a aussi veillé constamment à ce que les régies agricoles provinciales soient informées des progrès réalisés dans la préparation de l'ébauche. Tout au long de l'année, le CNPA a tenu des consultations avec les PPC et obtenu des mises à jour sur une base régulière concernant l'avancement des travaux.

L'Alberta avait signifié dès le début de l'an 2000 son intention de se retirer de l'AFP du poulet à compter du 31 décembre 2000. Cette décision résultait à la fois de l'incertitude que la C.-B. continue son adhésion au régime national de commercialisation du poulet, ainsi que du règlement d'un différend entre les producteurs et les transformateurs de la C.-B. et d'une décision de la Cour suprême de cette province. L'Alberta avait le droit d'annuler son avis de retrait jusqu'à la fin de février. Mais elle ne l'a pas fait. À la fin de 2000, le CNPA entretenait encore des discussions avec les PPC concernant le retrait de l'Alberta et les efforts engagés par cet office pour négocier des contrats de service avec l'Alberta et la C.-B.

Toujours en l'an 2000, le personnel du CNPA a fait partie d'une équipe qui a conseillé le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international concernant l'élaboration d'un programme d'approvisionnement intérieur visant à satisfaire les besoins de l'industrie de la transformation de produits du poulet non inscrits sur la liste de marchandises d'importation contrôlée (LMIC). Selon la politique fédérale de contrôles à l'importation, seulement une quantité limitée de poulet est admissible au pays en vertu d'un tarif inférieur.

Les PPC entendaient satisfaire cette demande d'approvisionnement au moyen de poulet produit au pays, déplaçant ainsi les importations. Les ministres de l'Agriculture et Agroalimentaire ainsi que des Affaires étrangères ont accueilli favorablement cette proposition. Ils ont incité les PPC à collaborer avec l'industrie à la mise au point d'un programme d'approvisionnement intérieur. Les PPC ont confié ce travail à leur Comité de développement des marchés. Le ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire a demandé au CNPA de siéger à titre d'observateur à ce Comité, d'en suivre les progrès et de lui présenter un compte rendu sur une base régulière. À la fin de 2000, le Comité avait réalisé d'importants progrès et les PPC croyaient être capables de mettre en place un nouveau programme au milieu de 2001.

Le CNPA a aussi collaboré avec l'industrie du poulet à des projets comme le Groupe de travail sur l'exportation de viande de volaille, qui est décrit plus loin dans la présente Revue.

Oeufs d'incubation de poulet à chair

Créé en 1986, l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair (OCCOIPC) gère l'offre d'oeufs d'incubation de poulet à chair au Canada. Les sept membres du Conseil d'administration comprennent des représentants des cinq offices provinciaux de commercialisation (Québec, Ontario, Manitoba, Alberta et C.-B.) ainsi que deux représentants nommés par décret (postes vacants depuis 1996 et 1998 respectivement).

L'industrie des oeufs d'incubation de poulet à chair a débuté l'année 2000 sans avoir de règlement sur le contingentement, d'ordonnance sur les redevances à payer ou de règlement sur la commercialisation (méthodique).

À la fin de l'an 2000, l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair avait préparé et fait accepter au préalable par le CNPA quatre règlements sur le contingentement, deux ordonnances sur les redevances à payer et un règlement sur la commercialisation (méthodique).

L'industrie ne pouvait pas s'entendre sur la façon d'intégrer les importations dans le processus de répartition du contingent national de production entre les provinces membres sans dépasser ce contingent. C'était un problème épineux. Sans entente, il était impossible d'établir ordonnances et règlements, impossible de les présenter au CNPA et impossible de les mettre en vigueur.

Le CNPA était bien au courant de l'importance d'établir les ordonnances et règlements dans un régime national de commercialisation méthodique pour les oeufs d'incubation de poulet à chair, mais savait que la solution au problème devait venir de l'industrie elle-même.

Pour leur part, les membres de l'industrie aussi connaissaient l'importance de trouver une solution, mais ils avaient été incapables d'y arriver tout au long de 1999.

Le CNPA s'était appliqué durant toute l'année 1999 à aider l'OCCOIPC dans sa recherche d'une solution. Le CNPA avait tenu une audience pour régler une plainte concernant la méthode utilisée et avait préparé un rapport pour exposer ses constatations. Il avait incité l'OCCOIPC à adopter la recommandation contenue dans son rapport et à avoir recours à une médiation professionnelle, ce qu'avait fait l'OCCOIPC; la médiation s'est poursuivie tout au long de l'automne 1999. Le CNPA avait encouragé et facilité les réunions et les discussions. Néanmoins, à la fin de 1999, l'industrie n'avait pas encore trouvé de solution.

Mais l'industrie a conservé sa cohésion en 2000. Sachant le rôle crucial d'un régime national de commercialisation méthodique, l'industrie ne voulait pas l'abandonner. De son côté, le CNPA a poursuivi ses efforts sans relâche et a constamment incité l'industrie à travailler à la sauvegarde du régime.

Ces efforts ont enfin porté fruit le 14 janvier 2000. Le conseil d'administration de l'OCCOIPC a informé le Conseil de l'imminence d'une entente sur l'intégration des importations dans la répartition de son contingent.

À leur réunion de février, les membres du Conseil ont approuvé au préalable le Règlement sur le contingent préliminaire de l'OCCOIPC pour l'an 2000 et l'Ordonnance sur les redevances à payer pour l'an 2000, tout en rappelant à l'OCCOIPC qu'il devait modifier son Plan de commercialisation pour l'harmoniser à la nouvelle méthode de répartition. D'autres textes réglementaires ont suivi, établissant pour l'an 2000 le Règlement sur le contingentement définitif ainsi que pour l'an 2001 le Règlement sur le contingentement préliminaire et l'Ordonnance sur les redevances à payer.

L'OCCOIPC a été capable d'accomplir d'autres fonctions, comme les modifications du Règlement canadien sur la commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair et de poussins en vue de les faire approuver au préalable par le CNPA. Une modification visait à permettre que les oeufs d'incubation de poulet à chair soient vendus du Nouveau-Brunswick (qui ne fait pas partie du régime national de commercialisation méthodique d'oeufs



d'incubation de poulet à chair) au Québec (qui en fait partie) en vertu d'un contrat spécial. Une autre modification consistait à supprimer les dates d'expiration de ses textes réglementaires afin qu'ils restent indéfiniment en vigueur jusqu'à modification, sans intervention annuelle de renouvellement auprès du CNPA.

Une autre fonction à laquelle pouvait alors s'appliquer l'OCCOIPC était le renouvellement de l'Accord fédéral-provincial sur la commercialisation des oeufs d'incubation de poulets à chair. En mars 2000, l'OCCOIPC a convoqué une réunion de son groupe de travail sur le renouvellement de son Accord fédéral-provincial, à laquelle a assisté un représentant du CNPA. L'OCCOIPC a alors décidé de faire le suivi des progrès réalisés pour le renouvellement de l'Accord fédéral-provincial sur la commercialisation du poulet. À la fin de l'an 2000, voyant que cet AFP était pratiquement conclu, l'OCCOIPC a fait savoir au CNPA qu'il était prêt à procéder au renouvellement de son Accord fédéral-provincial sur la commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair en 2001.

Autres parties de l'industrie

Le CNPA entretient des contacts sur une base régulière avec les autres organismes de l'industrie de la volaille et des oeufs.

Les membres du Conseil ont invité les représentants du Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles (CCTOV) et de l'Association canadienne des surtransformateurs de volailles (ACSV) à venir les rencontrer à leur réunion des 2 et 3 février 2000.

En retour, les représentants du CNPA ont assisté aux réunions du CCTOV et de l'ACSV. Les représentants du Conseil ont aussi assisté à l'assemblée générale annuelle spéciale marquant le 50e anniversaire du CCTOV à Ottawa en juin. L'ACSV a invité le directeur exécutif du CNPA à donner à sa réunion de février un exposé sur la Mission de sensibilisation à l'exportation de viande de volaille qu'a pilotée le Conseil en Asie en 1999.

Le CNPA a aussi travaillé de concert avec ces deux organismes à des projets comme le suivi de la Mission de la volaille en Asie, le Groupe de travail sur l'exportation qui en est résulté et l'établissement d'une nouvelle base de données sur la volaille.

Le CNPA entretenait aussi des liens avec d'autres organismes connexes et se tenait au courant de leurs activités. Par exemple, Anne Chong Hill, qui est membre à la fois du CNPA et du Conseil canadien de commercialisation agroalimentaire (CCCA), a donné des mises à jour sur les développements au CCCA. Les membres du Conseil ont continué à inviter des personnes de diverses parties du secteur agricole à présenter des exposés à leurs réunions, notamment le représentant du Conseil canadien des 4H en décembre.

Comme la présidente l'a fait remarquer dans son message, les membres du Conseil ont effectué des visites chez un producteur, un centre de recherche, un surtransformateur et la régie agricole provinciale en Colombie-Britannique lors de la réunion qu'y a tenue le Conseil en septembre.



COLLABORATION AVEC LES PROVINCES ET TERRITOIRES

Le CNPA, comme toujours, est resté en étroit contact avec les intervenants aux niveaux provincial et territorial, tant pour échanger des idées que pour les consulter relativement à des questions particulières de fonctionnement des régimes de commercialisation méthodique.

L'une des méthodes les plus structurées dont le CNPA effectue cette liaison découle de l'adhésion à l'Association nationale des régies agroalimentaires. L'ANRA relie le CNPA, qui est de niveau fédéral, à ses homologues provinciaux et territoriaux.

Consultation et échange d'information

Les réunions de l'ANRA ont constitué un bon mécanisme pour aider les représentants des gouvernements à s'informer mutuellement des prochains développements, à comprendre l'atmosphère dans les diverses régions quand se produisaient des différends au sein du régime de commercialisation méthodique ou à obtenir de la rétroaction concernant des éléments comme la vision stratégique du CNPA pour 2000-2003.

Le CNPA a participé aux nombreuses réunions de l'ANRA : par téléconférence en janvier, avril, mai (deux fois), juin, octobre et décembre; en personne à Ottawa en mars et septembre (avant la réunion de l'ANRA avec les Producteurs de poulet du Canada concernant l'ébauche de l'AFP du poulet).

AFP

Le renouvellement de l'accord fédéral provincial de chacun des offices canadiens a constitué la question clé sur laquelle se sont penchés les membres de l'ANRA en 2000.

Comme on l'a mentionné auparavant, les Producteurs de poulet du Canada se sont appliqués à réaliser le renouvellement de leur AFP, ce qui constituait l'un des éléments cruciaux envers lesquels se sont engagés le CNPA et ses homologues de l'ANRA. Le CNPA a étroitement collaboré avec les PPC pour élaborer l'ébauche. Le CNPA a suivi de très près la façon dont les régies agricoles provinciales et les gouvernements étaient informés, et il a mené plusieurs discussions de l'ANRA concernant l'AFP du poulet.

Le CNPA a en outre été en mesure de tenir à jour les autres membres de l'ANRA au sujet du travail effectué par les trois autres offices canadiens de commercialisation méthodique en vue du renouvellement de leur AFP.



RÈGLEMENT D'UNE PLAINTE DÉPOSÉE POUR LES OEUFS

L'audience

En 2000, le CNPA a tenu une enquête pour régler une plainte déposée contre une décision prise par l'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO) concernant la répartition de son contingent.

Le CNPA a reçu la plainte à son bureau le 24 mars. Elle était déposée par les signataires de l'Accord fédéral-provincial provenant du Manitoba et de la Saskatchewan. Les plaignants étaient le ministre de l'agriculture, la régie agricole et l'office provincial de commercialisation des oeufs de chacune de ces provinces. Ils contestaient la décision prise par l'OCCO qui proposait une certaine répartition du contingent entre les provinces et territoires membres.

Sur réception de la plainte, la présidente du CNPA a nommé un Comité de trois membres du Conseil qui, guidé par le vice-président Ron O'Connor, devait entendre la plainte.

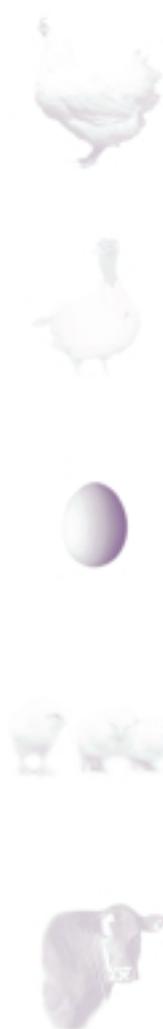
Le Comité a tenu des audiences à Ottawa les 3 et 4 mai. Il a entendu les arguments d'ordre économique, stratégique et juridique exprimés par les deux plaignants, par l'OCCO et par d'autres intervenants de l'industrie, qui participent à l'établissement de contingents ou peuvent être touchés.

La membre du Conseil, Lorraine Arnett :

« Étant arrivée au Conseil en 2000 seulement, j'ai été impressionnée par la complexité de l'équilibre entre les intérêts provinciaux et les avantages généraux pour le pays. »

Les constatations

Au terme des audiences, le Comité a rédigé son rapport. Il y présentait ses conclusions après avoir entendu les arguments exprimés, ses observations concernant la marge de manoeuvre dont disposent les offices dans l'application de leurs critères, les limites imposées à cette marge de manoeuvre et sa constatation que les plaignants avaient établi plusieurs points bien appuyés et valides qu'il fallait résoudre pour que le régime de commercialisation méthodique des oeufs conserve sa vigueur dans le futur.



Néanmoins, le Comité a convenu de rejeter la plainte. Le Conseil a ensuite approuvé le Règlement sur le contingentement proposé par l'OCCO. Cependant, lorsqu'il a communiqué son approbation, le CNPA a clairement signifié à l'OCCO et aux membres du régime des oeufs ses graves préoccupations concernant la façon dont l'OCCO appliquait ses critères et la méthode utilisée pour répartir son contingent.

« Je m'attends bien à que le Comité de répartition du contingent de l'OCCO fasse des progrès vers l'élaboration d'une nouvelle méthode de répartition du contingent et d'une structure connexe de prélèvements.... De l'avis du Conseil, il est très important que l'Office mette ces dispositifs en place à temps pour la répartition de son contingent en 2001.... Nous avons exprimé nos préoccupations concernant le travail accompli à ce jour dans le présent dossier et nous nous attendons à des développements positifs. »

Lettre de la présidente du CNPA à l'OCCO le 19 juillet 2000

Les résultats

L'OCCO et l'industrie des oeufs ont pris au sérieux cette question et ont donné au Comité de répartition du contingent le mandat d'élaborer une nouvelle méthode de répartition du contingent, qui serait acceptable à tous les signataires de l'Accord fédéral-provincial.

Une nouvelle méthode a été mise au point et a reçu l'aval du comité d'administration de l'OCCO à l'automne 2000. À la fin de l'an 2000, l'OCCO a présenté aux fins d'approbation préalable au CNPA pour l'année de production 2001 un nouveau Règlement sur le contingentement et une nouvelle Ordonnance sur les redevances à payer, qui étaient élaborés conformément à cette nouvelle méthode.

Le CNPA a approuvé au préalable le Règlement sur le contingentement de l'OCCO pour 2001, compte tenu de l'orientation positive du travail effectué à ce jour.



Promotion
de la vigueur
des industries

RECOMMANDATION D'UN NOUVEL OFFICE PROPOSÉ POUR LES BOVINS

Les producteurs de bovins de boucherie s'appliquent depuis de nombreuses années à préparer une proposition visant à créer un office canadien d'un genre nouveau : un office de promotion et de recherche. En janvier 2000, ils ont déposé leur proposition devant le CNPA.

Les producteurs de bovins de boucherie ont terminé leur proposition en 1999, après avoir consulté les divers segments de l'industrie canadienne des bovins de boucherie. L'Association canadienne des éleveurs de bovins (ACEB) a piloté le dossier et s'est prévalu de conseils spécialisés auprès du ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire.

Ce type particulier d'office canadien de promotion et de recherche est prévu à la partie III de la *Loi sur les offices des produits agricoles*. La Loi permet aux offices de ce genre de percevoir un prélèvement sur les ventes d'un produit sur les marchés interprovincial et transfrontalier, ce prélèvement pouvant être obligatoire.

En outre, la Loi nomme le CNPA à titre d'organisme fédéral qui supervise la création et le fonctionnement de tels offices.

Aucun office de ce genre n'avait encore été créé.

Maintenant, les producteurs de bovins de boucherie sont prêts à en créer un.

L'ACEB a présenté une proposition au CNPA au nom de dix autres associations canadiennes de producteurs de bovins de boucherie.

Dès lors, il incombait au CNPA d'examiner la proposition.

La *Loi sur les offices des produits agricoles* établit le processus que doit suivre le CNPA. Le CNPA doit tenir une enquête sur le bien-fondé de la création d'un office de promotion et de recherche, déterminer quels avantages il peut apporter, étudier les incidences négatives qui peuvent en découler, évaluer le soutien au sein de l'industrie elle-même et examiner comment cet office peut fonctionner en pratique. Le CNPA doit tenir au moins une audience publique et faire un appel de mémoires et commentaires.

La présidente du CNPA a nommé trois membres du Conseil, qui ont tenu des audiences publiques sur le bien-fondé de la création d'un office de recherche, de développement des marchés et de promotion. Ces audiences ont eu lieu en mai et juin à Calgary (Alberta), à Etobicoke (Ontario) et à Pointe-Claire (Québec). Le CNPA a reçu et examiné de nombreux commentaires et mémoires. Il a effectué sa propre recherche et sa propre réflexion. Ses constatations sont récapitulées dans un Rapport d'enquête.

Le Conseil a entériné le Rapport à sa réunion de décembre.



Le membre du Conseil et membre du Comité d'audiences sur les bovins, Sandy McCurrach :

« Une intéressante activité cette année a été la proposition de créer un office des bovins. C'est certainement une excellente initiative. Voilà un pas dans la bonne direction, et il ouvre la voie à d'autres. »

Le Conseil national des produits agricoles a conclu au bien-fondé de la création d'un office canadien. Il a présenté les recommandations suivantes au ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire :

- il serait dans l'intérêt public de créer un organisme qui pourrait réunir les fonds nécessaires pour favoriser la recherche, le développement des marchés et la promotion des bovins de boucherie, du boeuf et des produits connexes;
- il existe très clairement un appui majoritaire de l'ensemble des producteurs et des importateurs au Canada;
- un office canadien de recherche, de développement des marchés et de promotion devrait être créé en application de la *Loi sur les offices des produits agricoles*;
- l'office établira son siège social à Calgary (comme l'a proposé l'industrie);
- les pouvoirs de l'office couvrent les ventes de produits sur les marchés interprovincial, d'exportation et d'importation (que l'industrie décide d'exercer ou non ces pouvoirs dans l'immédiat ou le futur);
- l'office comprendra des représentants du Conseil canadien de la viande et de l'Association canadienne des importateurs et des exportateurs, ainsi que des divers offices provinciaux de producteurs;
- le plan de promotion et de recherche contenu dans l'ébauche d'une proclamation devrait être adopté et mis en oeuvre;
- il faudrait étoffer le régime de prélèvements et la façon de l'harmoniser avec les régimes provinciaux existants de prélèvements;
- le régime de prélèvements devrait être introduit graduellement car certaines provinces n'ont pas encore mis en place les dispositions législatives nécessaires pour imposer un prélèvement obligatoire non remboursable sur le commerce intraprovincial;
- les importations ne devraient pas être assujetties à un prélèvement à moins que tout le commerce intérieur y soit assujetti.

À la fin de 2000, le CNPA était prêt à collaborer avec l'industrie à l'élaboration du cadre opérationnel et législatif nécessaire à la réalisation de cet office.



DÉVELOPPEMENTS SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Qui sait percer l'horizon sait profiter des occasions et surmonter les problèmes!

Le CNPA vise à renforcer les industries avec lesquelles il travaille. Il doit donc savoir ce qui se cache derrière l'horizon et qui peut toucher ces industries, puis échanger cette information avec les intéressés. Les membres et le personnel du CNPA ont assisté à des conférences internationales, comme l'Outlook Conference organisée par le ministère américain de l'Agriculture en février 2000 et la réunion du U.S. National Chicken Council à Washington en octobre.

En 2000, ce volet de notre travail a comporté deux grandes activités :

- 1 le suivi des développements à l'OMC;
- 2 la sensibilisation accrue et la préparation à l'exportation dans les industries de la volaille et des oeufs.

Nous avons suivi de près les négociations de l'OMC en 2000. Nous avons assisté aux séances d'information des négociateurs canadiens et sommes restés en contact avec l'équipe de l'agriculture, dont le noyau est constitué de la Division de la politique commerciale internationale, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Les membres du CNPA ont reçu des mises à jour sur une base régulière concernant les développements.

En outre, nous avons étroitement observé les développements qui ont eu lieu après la décision de l'OMC concernant les politiques canadiennes d'exportation de produits laitiers, particulièrement les incidences possibles sur les régimes et programmes de commercialisation méthodique dans les secteurs de la volaille et des oeufs. Nous avons discuté de la mise en oeuvre de cette décision avec la Commission canadienne du lait, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et AAC. Le 12 juin, la présidente et le directeur exécutif ont participé avec le MAECI, l'Office canadien de commercialisation des oeufs et les Producteurs de poulet du Canada à une réunion organisée par AAC pour discuter de la décision de l'OMC touchant le secteur laitier ainsi que des programmes canadiens de la volaille et des oeufs.

En matière de sensibilisation et de préparation à l'exportation, nous avons fait le suivi de la Mission de sensibilisation à l'exportation de viande de volaille en Asie en 1999, que nous avons organisée et coordonnée, et de la décision prise à la fin de 1999 en vue de créer un Groupe de travail sur l'exportation de viande de volaille.

Le Groupe de travail a tenu sa première réunion le 31 janvier 2000, rassemblant alors producteurs, transformateurs, surtransformateurs et négociants de dindon et de poulet, CNPA et agents de la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés, à AAC.

Comme on l'a mentionné auparavant dans la présente Revue, notre directeur exécutif a été invité à la réunion qu'a tenue le 18 février l'Association canadienne des surtransformateurs de volailles (ACSV) pour y donner un exposé sur la Mission et solliciter sa participation au Groupe.

Le 25 mai, le CNPA et le Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles (CCTOV) ont co-parrainé à Toronto une réunion afin de rassembler à nouveau les transformateurs de volailles pour examiner l'approche à l'exportation. À cette réunion, le CNPA a souligné les mesures prises dans l'industrie du boeuf par l'entremise de la Fédération canadienne pour l'exportation du boeuf, dont l'approche à l'exportation a résulté en des hausses intéressantes du commerce canadien de boeuf.



Le 30 octobre, le CNPA a invité quelque 20 chefs de file de l'industrie à une réunion du Groupe de travail sur l'exportation élargi. Quelques exportateurs chevronnés ont exposé leurs expériences. Les participants ont discuté de différentes perspectives sur le développement des marchés d'exportation. La Fédération canadienne pour l'exportation du boeuf a expliqué les succès remportés par l'industrie du boeuf en matière d'accroissement de la quantité et de la valeur de ses exportations, puis a offert de travailler de concert avec l'industrie de la volaille sur les marchés d'exportation. L'information recueillie lors de cette réunion a été diffusée dans les bulletins du CNPA et du CCTOV respectivement.

Suite à cette réunion, nous avons entrepris l'élaboration d'un plan d'action de concert avec l'industrie en vue des prochaines étapes à suivre pour la commercialisation des produits des oeufs et de la volaille sur les marchés d'exportation.

L'une de ces étapes était de repérer les foires alimentaires internationales appropriées. Une foire se démarquait nettement : la Foodex 2001 tenue à Tokyo du 13 au 16 mars. À la fin de 2000, le CNPA avait commencé à organiser le travail nécessaire pour que l'industrie de la volaille soit représentée au pavillon du gouvernement canadien.

Le CNPA est membre d'Équipe Canada inc., l'organisme commercial « virtuel » qui coordonne les programmes gouvernementaux de développement des exportations, l'information aux exportateurs et les autres services qu'offrent aux exportateurs les gouvernements et leurs partenaires du secteur privé. Nos représentants assistent aux réunions ordinaires du comité de direction d'Équipe Canada inc., au cours desquelles les membres se tiennent mutuellement à jour et examinent les progrès réalisés concernant les activités conjointes de l'Équipe. À titre d'organisme membre, nous avons participé à un sondage effectué par un consultant concernant la gouvernance à Équipe Canada inc.

Un autre projet auquel nous avons travaillé en 2000 visait à renforcer l'industrie par une plus grande préparation à l'exportation et par la création d'ouvertures sur les marchés d'exportation. Le projet avait pour but de mettre à jour les listes de fournisseurs de produits des oeufs et de la volaille dans le répertoire fédéral SourceCAN. SourceCAN est un réseau gratuit de commerce électronique qu'opère Industrie Canada, grâce auquel les acheteurs canadiens et étrangers peuvent trouver directement les sociétés qui fournissent des produits et services canadiens. Nous avons entrepris une campagne coopérative avec Industrie Canada et avec l'industrie de la volaille et des oeufs pour faire connaître le répertoire à toutes les sociétés de l'industrie et pour veiller à ce que toute société qui veut être inscrite sur la liste puisse y afficher un profil à jour et complet.



PILOTAGE DES GROUPES RESPONSABLES DE DENRÉES UTILISANT LA LCPA

Nos fonctions dépassent le cadre de la volaille et des oeufs, et même des bovins...

... le travail du CNPA touche aussi les autres produits agricoles.

Bois, canola (colza), lin, luzerne, porc - le CNPA a piloté des décrets en vertu de la LCPA pour ces produits en 2000.

Agneau, pommes de terre — le personnel du CNPA a donné des conseils concernant la LCPA pour ces produits en 2000.

La LCPA est la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*. Elle permet à l'administration fédérale d'octroyer à des groupes responsables de denrées certains pouvoirs pour la commercialisation des produits visés entre provinces, territoires ou pays, en autant que le gouvernement provincial ou territorial compétent ait déjà accordé à ce même groupe les pouvoirs équivalents de commercialisation au sein de ses frontières.

Un groupe responsable d'une denrée entame le processus par le dépôt d'une requête au CNPA en vertu de la LCPA. Le CNPA pilote alors le décret dans le processus fédéral d'évaluation et d'approbation, coordonnant ainsi le travail du groupe sectoriel, d'autres organismes fédéraux et, souvent, d'un ou deux gouvernements provinciaux.

Dans sa requête, le groupe doit fournir les renseignements du genre et du niveau appropriés. Le CNPA évalue le contenu de la requête et la prépare aux fins d'examen et d'approbation, notamment en ce qui touche l'évaluation des pouvoirs juridiques que le gouvernement provincial compétent permet au client d'exercer. Simultanément, le ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire évalue les questions de nature stratégique.

Une fois le décret approuvé, le CNPA prépare sa publication dans la Gazette du Canada, et le décret entre alors en vigueur.

En 2000, le CNPA a fait publier dans la Gazette six (6) décrets en vertu de la LCPA et travaillait à en faire paraître cinq (5) autres en 2001, en plus d'avoir donné des conseils à d'autres groupes sectoriels concernant la LCPA, ce qu'elle peut accomplir, ce que doit contenir une requête et ce qu'est le processus à suivre.

Pour simplifier le processus à suivre par les groupes sectoriels, le CNPA a lancé en 2000 l'initiative de produire un guide amélioré et plus commode pour la LCPA. Le CNPA a aussi poursuivi ses discussions avec le ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire et celui de la Justice pour améliorer l'administration de la LCPA, notamment en jalonnant les exigences réglementaires de prise et de publication des décrets.

Le site web du CNPA a aussi été mis à contribution par l'ajout d'une nouvelle section concernant le processus de requête en vertu de la LCPA, de sorte que les groupes sectoriels de tout le pays puissent obtenir promptement l'orientation nécessaire.



Amélioration du
fonctionnement
du Conseil

VISION ET PLANIFICATION

Où en sera le CNPA dans trois ans?

À quoi ressembleront les industries? À quoi ressembleront les régimes de commercialisation méthodique? Qu'en sera-t-il des organismes d'autres genres visés par le mandat du CNPA? Quelles seront les questions d'actualité dans les industries? En quoi consistera notre travail?

Où voulons-nous arriver dans trois ans — comment pouvons-nous y parvenir?

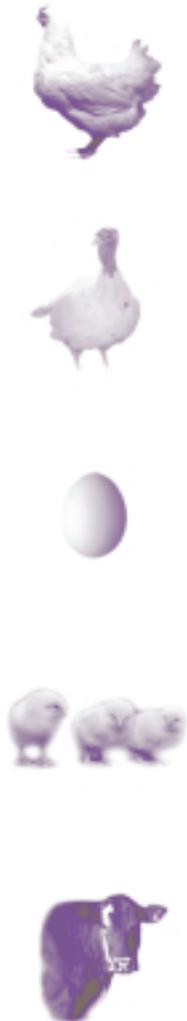
Voilà les questions soulevées durant notre séance de vision stratégique de l'an 2000. Entamé par les membres du Conseil, le travail a été élargi à des consultations avec nos groupes de partenaires au sein du gouvernement et dans le secteur agricole, puis s'est poursuivi par des discussions avec l'ensemble du personnel du CNPA et a résulté en un document énonçant notre vision stratégique. Le document de Vision stratégique a été diffusé à l'échelle de l'industrie et a servi de point de référence pour notre planification à moyen et à long terme.

Le 31 janvier, les membres du Conseil ont participé à une séance de deux jours de réflexion. Ils ont procédé à un remue-méninges portant sur des questions comme: Quelles activités supplémentaires pourrait entreprendre le CNPA pour offrir à l'industrie des mécanismes plus efficaces de règlement des différends? Quelles étaient les incidences — tant négatives que positives — de la mondialisation sur l'industrie et sur le régime de commercialisation méthodique? Nos perceptions en la matière diffèrent-elles de celles de l'industrie? Assiste-t-on à une montée du régionalisme dans les régimes nationaux de commercialisation méthodique et, le cas échéant, comment canaliser cette tendance? Certaines des réponses obtenues ont été intégrées en un plan d'action.

Une fois intégré au travail ordinaire de planification annuelle, ce plan d'action est devenu notre énoncé de Vision stratégique. La Vision stratégique établit les priorités du CNPA durant les trois prochaines années et les mesures à prendre pour réaliser ces priorités. Le document a été expédié par la poste à toutes les parties qui pouvaient s'y intéresser, annoncé et diffusé au moyen des bulletins et activités du CNPA et de l'industrie, en plus d'être affiché au site web du Conseil, à la section renouvelée des Priorités.

La Vision stratégique et le plan d'action à long terme pouvaient dès lors servir de cadre à nos processus annuels de planification et d'établissement des priorités.

Ils offraient aussi une structure de reddition de comptes. En l'an 2000 comme à chaque année, le CNPA a présenté deux rapports au Parlement. Le premier, au début du printemps, est le Rapport sur les plans et priorités. Il est fondé sur la planification stratégique annuelle du CNPA, et il décrit les plans, cible les résultats attendus et expose les besoins de ressources connexes durant les trois prochaines années. Le deuxième est déposé à l'automne : le Rapport sur le rendement, qui récapitule les réalisations de l'exercice écoulé. Pour l'an 2000, les rapports du CNPA ont paru dans les mêmes publications que ceux du ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire.



INTÉGRATION DE NOS EFFORTS à CEUX DE NOS PARTENAIRES FÉDÉRAUX

Le CNPA travaille avec le ministère fédéral de l'agriculture, les autres organismes relevant du portefeuille de l'agriculture et les organismes relevant d'autres portefeuilles dont les intérêts coïncident avec les nôtres. L'idée est de coordonner pour éliminer les chevauchements et les carences dans la valeur que nous apportons au grand public et aux groupes responsables de denrées avec lesquels le Conseil fait affaire.

Le Conseil national des produits agricoles est très conscient de sa responsabilité de remplir le rôle et les fonctions que lui a attribués le Parlement. Il reconnaît aussi sa responsabilité de répondre aux besoins des citoyens. Le Conseil, à titre de membre à part entière du portefeuille de l'agriculture et du développement rural, appuie les initiatives et les programmes du ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire.

Le CNPA entretient d'étroits liens administratifs avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). Comme on l'a mentionné dans une section antérieure de la présente Revue, les rapports que le CNPA présente au Parlement sont inclus dans ceux d'AAC.

Le CNPA reçoit divers services administratifs d'AAC. Le CNPA s'appuie aussi sur le personnel technique d'AAC, qui assure le bon fonctionnement de son site web, la prestation efficace d'information à ses visiteurs et l'existence de liens bidirectionnels entre AAC et le CNPA pour orienter au besoin les visiteurs vers l'information ou les personnes-ressources de l'autre organisation.

Par l'entremise de ses membres et de son personnel bien informés à la fois des activités des quatre offices canadiens de commercialisation et des développements dans les diverses industries de produits agricoles, le Conseil a fourni sur demande des renseignements, des conseils et des analyses aux autres ministères et organismes gouvernementaux tout au long de l'année.

Le CNPA participe aux discussions en matière de planification et de politiques relativement à son mandat, fournissant notes d'information et conseils aux organismes d'autres portefeuilles pour la préparation de politiques et d'allocutions. Les représentants du CNPA prennent part à des réunions sur une base régulière avec les agents d'AAC et ceux des autres organismes du portefeuille de l'agriculture en matière de gestion, d'administration, d'informatique et de communication.

Dans le cadre d'un projet spécial en 2000, comme on l'a mentionné auparavant dans la présente Revue, le CNPA a collaboré avec AAC et Justice Canada à la rationalisation du processus d'approbation des demandes reçues en vertu de la *Loi sur les offices de commercialisation* (LCPA) afin de simplifier et d'accélérer le traitement des demandes présentées par les divers groupes responsables de denrées.



Le CNPA a aussi examiné avec Justice Canada et le Bureau du Conseil privé les façons dont on pourrait simplifier le traitement des règlements et ordonnances proposés par les offices canadiens de commercialisation. Le résultat : un processus plus commode, moins coûteux pour les offices canadiens, devait être mis en place en 2001.

Le suivi des développements concernant l'OMC et les activités agricoles internationales constitue un autre secteur d'efforts conjoints. Comme on l'a mentionné auparavant dans la présente Revue, AAC et le CNPA ont entretenu d'étroites relations concernant les négociations de l'OMC et ont rencontré la Commission canadienne du lait en 2000 concernant la décision de l'OMC sur les programmes d'exportation de produits laitiers.

Le CNPA contribue aussi aux programmes de délégations agricoles étrangères, que coordonne AAC. Cette année, le CNPA a présenté des exposés aux délégations de la Pologne et du Costa Rica concernant le régime canadien de commercialisation méthodique et la politique du gouvernement.

Le CNPA s'est joint aux autres organismes du portefeuille pour réaliser des initiatives et projets particuliers, comme le Programme emploi jeunesse, notamment par la publicité faite au programme auprès des industries avec lesquelles nous entretenons des rapports plus étroits et par nos efforts conjugués en vue de produire une brochure et d'offrir un site web spécial où les jeunes pouvaient obtenir plus de précisions sur le programme. Un autre projet a réuni le CNPA, AAC et l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair afin d'entreprendre pour la volaille l'élaboration d'une base de données qui sera plus accessible et constituera une solide assise commune à la décision et à la réflexion.

Le CNPA a participé à des réunions pan-gouvernementales et a collaboré à de grands dossiers et projets fédéraux avec d'autres organismes fédéraux. Voici quelques exemples décrits auparavant dans la présente Revue : le CNPA a contribué par ses compétences au travail de l'équipe qu'a pilotée le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en matière d'importation de poulet; le CNPA est un membre actif d'Équipe Canada inc., qui vise à sensibiliser à l'exportation et à la prestation de services aux exportateurs; et le CNPA s'est joint à Industrie Canada pour élaborer un répertoire des exportateurs SourceCAN.

Le CNPA participe aussi aux autres initiatives pan-gouvernementales, comme l'initiative *Gouvernement en direct* en vue d'utiliser davantage les nouvelles technologies de prestation de services ou la nouvelle *Boîte à outils (Normalisation des sites Internet)* en vue d'aider les visiteurs du web à consulter plus facilement les ressources offertes par les organismes fédéraux sur le web.

EXPLICATION DE NOTRE RÔLE

« Le Conseil national des produits agricoles supervise-t-il tous les produits agricoles? »

« Qu'est-ce que la commercialisation méthodique? »

« Comment fonctionne le régime de commercialisation méthodique? Quel rôle joue le CNPA dans ce régime? »

« Comment les développements mondiaux toucheront-ils ces régimes au Canada? »

« Je cherche à vendre quelques tonnes de soya. Voulez-vous les acheter? »

« Je voudrais acheter des noix de pin. En avez-vous à vendre? »

... et « Existe-t-il vraiment des oeufs verts? »

Voilà quelques questions auxquelles a répondu le CNPA en 2000! Certaines ont été posées aux membres et au personnel du CNPA lors des réunions ordinaires et des contacts usuels. D'autres sont parvenues par télécopieur ou par la poste. Et d'autres encore par notre site web.

Le CNPA accorde une grande importance à la prestation de renseignements à valeur ajoutée : fournir des renseignements non disponibles ailleurs ou orienter la personne vers la bonne source d'information.

Le CNPA utilise de nombreux outils pour expliquer notre rôle, sa nature, nos fonctions et notre raison d'être : son site web; le bulletin FOCUS publié à intervalle de deux semaines; les mises à jour mensuelles données au ministre de l'Agriculture et Agroalimentaire ainsi qu'aux autres membres du portefeuille de l'agriculture; les entrevues avec les médias; les articles dans la presse agricole; les brochures de lignes directrices; et les exposés présentés à son bureau central et à divers autres endroits.

En 2000, le CNPA a amélioré continuellement son site web, notamment par de nouvelles sections touchant la proposition d'un office des bovins, les dispositions législatives encadrant les fonctions du CNPA, la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* et les processus de requête, et les offices de promotion et de recherche en général. À l'automne, le CNPA a aussi lancé à son site web un compte rendu éclair des réunions du Conseil. Il a aussi entamé la planification et la mise en oeuvre de la conception et des changements fonctionnels que requiert la nouvelle Boîte à outils (Normalisation des sites Internet) dans le cadre du Programme de coordination de l'image de marque pour les organismes fédéraux.

Nous avons de plus amélioré la façon de guider les visiteurs à notre site web par une meilleure adaptation aux modes de recherche et d'affichage des divers portails à l'Internet. Nous avons facilité à nos visiteurs la compréhension de l'information présentée à notre site et avons offert des liens rapides et commodes pour réorienter leurs questions aux sites où ils ont plus de chance de trouver les réponses cherchées. Grâce à ces améliorations, le nombre de visiteurs égarés ou de questions reçues par erreur a considérablement diminué. Nous avons ainsi libéré les ressources du réseau et épargné au personnel du CNPA le temps que nécessitait la



réorientation des visiteurs, en plus d'éviter d'importants inconvénients aux chercheurs d'information.

Le site web affiche plusieurs documents aussi offerts et diffusés sur support papier : l'énoncé de Vision stratégique; les avis et renseignements concernant les processus d'audiences et d'évaluation de la création d'un office des bovins; et les fiches documentaires Agrofacts qui donnent un aperçu des industries de la volaille et des oeufs ainsi que de bonnes sources d'information.

Le site web affiche aussi pour toute l'année 2000 nos allocutions et nos exposés, souvent avec appui visuel.

Ces allocutions ont constitué une importante partie de nos efforts de rayonnement en l'an 2000. Les représentants du CNPA ont assisté à la plupart des assemblées annuelles tenues par les organismes provinciaux de commercialisation méthodique au pays. Plusieurs ont été invités à prendre la parole, notamment à celles des offices canadiens au printemps.

Comme on l'a déjà mentionné dans la présente Revue, le CNPA a organisé des exposés spéciaux destinés aux industries concernant les exportations, la Mission de sensibilisation à l'exportation de viande de volaille en Asie en 1999 et les développements touchant l'OMC. En outre, nous avons fait des exposés pour expliquer le régime de commercialisation méthodique aux délégations étrangères au Canada.

Un important exposé a été fait à la conférence sur l'agriculture, qu'ont tenue les associations de banquiers canadiens et américains à Winnipeg à la fin de septembre. Cet exposé avait été demandé par les banquiers américains, qui avaient beaucoup entendu parler de ce régime canadien de « commercialisation méthodique » et voulaient en savoir plus. Il faut dire que l'exposé a constitué une bonne orientation pour de nombreux Canadiens aussi. Après l'exposé, plusieurs banquiers américains voulaient savoir comment les Américains pourraient mettre en place chez eux une forme de régime de commercialisation méthodique!

Voilà certaines réponses qu'a données le CNPA à ceux qui demandaient ce que fait le CNPA, quels avantages le régime de commercialisation méthodique apporte aux Canadiens, quelles sont les sources d'information sur l'achat et la vente de divers produits agricoles, et une large gamme d'autres questions.

Et, que oui, il existe effectivement des oeufs verts...



FONCTIONNEMENT PLUS EFFICACE

Pour réaliser son plan et procurer une valeur, le CNPA s'est efforcé d'accroître l'efficacité et la valeur de ses propres activités.

Budgétisation

L'an 2000 a été marqué par de meilleurs liens aux services de planification financière que fournit au CNPA le ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire, suite à une entente conclue en 1999. La Direction générale des services intégrés assure maintenant la prestation des services de planification financière, ce qui procure au CNPA un lien direct aux services centraux de budgétisation et un accès plus direct aux renseignements sur la planification centrale.

Revue de l'attribution des crédits

Le CNPA a terminé la revue entreprise en 1999 concernant la façon dont il reçoit les fonds que lui accorde le Parlement, ce qu'on appelle communément « attribution des crédits ». La décision prise a été que le CNPA conserverait les arrangements existants et continuerait à utiliser le processus de budgétisation par l'entremise d'AAC plutôt que d'être approvisionné directement par le Conseil du Trésor.

PROTOCOLE D'ENTENTE CNPA-AAC

En 2000, nous avons entamé le travail visant à élaborer avec AAC un protocole d'entente qui énonce clairement quels services et niveaux de service AAC fournit au CNPA. Ce travail se poursuivra l'an prochain.

PROTOCOLE D'ENTENTE CNPA-CFP

Le CNPA s'est appliqué à mettre au point en 2000 un autre protocole d'entente avec la Commission de la fonction publique en matière de reddition de compte pour le processus de dotation en personnel. La CFP conclut des ententes avec tous les ministères et organismes pour la reddition de compte envers elle-même et envers le Conseil du Trésor concernant les pouvoirs délégués de dotation. On s'attend à ce que le CNPA signe son entente avec la CFP en 2001.

MESURES DE DOTATION

Au cours du premier semestre de l'an 2000, deux membres du personnel du CNPA sont revenus au bercail au terme d'un échange de poste avec AAC en vue d'améliorer leurs connaissances et de resserrer les relations avec le Ministère. L'un des échanges était avec la Division des politiques sur la volaille et l'autre avec l'équipe d'informatique du Ministère. Un autre poste a été converti de la base durée indéterminée à long terme à la base permanente. Pour combler les ouvertures temporaires tout au long de l'année, plusieurs membres du personnel ont été choisis et intégrés au personnel du CNPA jusqu'à ce que l'effectif soit complet.

GLOSSAIRE D'ACRONYMES

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ACEB	Association canadienne des éleveurs de bovins
ACSV	Association canadienne des surtransformateurs de volailles
ANRA	Association nationale des régies agroalimentaires.
CCCA	Conseil canadien de commercialisation agroalimentaire
CCTOV	Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles
CDP	Coût de production
CFP	Commission de la fonction publique
CNPA	Conseil national des produits agricoles
AFP	Accord fédéral-provincial
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
LCPA	Loi sur la commercialisation des produits agricoles
LMIC	Liste de marchandises d'importation contrôlée
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
OCCD	Office canadien de commercialisation du dindon
OCCO	Office canadien de commercialisation des oeufs
OCCOIPC	Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair
OMC	Organisation mondiale du commerce
PPC	Producteurs de poulet du Canada
T.N.-O.	Territoires du Nord-Ouest